

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brigitte Poeti-brousseau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0702406d07801ac8f3c52b74>

Date d'obtention : 2022-04-07 18:15:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

prendre le temps de bien évaluer la situation: utiliser les outils de la trousse Sexto: grille d'évaluation.
prendre la version de l'élève
prendre la version des "témoins"
vérifier si c'est malveillant ou impulsif
refuser en tout temps de voir les photos
confisquer les cellulaires et les remettre au corps policier

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

faire attention si c'est vraiment une situation qui nécessite l'utilisation de la trousse Sexto.
Si la situation nous appartient ou pas, référé à la police au besoin.
contacter nos partenaires en temps et lieu.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

savoir faire la part des choses: ce qui est vraiment du sextage,
référé directement à la police selon la situation.
intervenir peu auprès de l'investigateur.